

## Droit de l'environnement

Par **sleepwalkeuse**, le **27/06/2005** à **13:20**

bonjour tout le monde!

En fait j'aurais voulu savoir si quelqu'un pouvait m'aider.

Je vais passer en L3 et j'aimerais me diriger vers un métier qui touche au droit de l'environnement seulement je ne sais pas ce qui est conseillé.

Alors faut -il s'orienter vers du droit public ou privé??

Quelles options prendre pour rester fidèle à mon objectif??

Voilà si quelqu'un pouvait m'aider ça serait super! car je suis un peu perdue.

Sinon, savez vous si il existe un service orientation spécialisé dans les métiers du droit dans les facs??

Merci d'avance.

Par **jeeecy**, le **27/06/2005** à **15:23**

bonjour

à Nancy le droit de l'environnement est attaché aux maîtrises de droit public (et peut être notariale mais je n'en suis pas sur...)

c'est absurde mais c'est comme cela

en effet quand on est juriste dans une grande entreprise on touche au droit de l'environnement mais à Nancy la maîtrise droit des affaires n'y a pas droit...

par contre on a des options qui ne servent pas à grand chose...

Par **Yann**, le **27/06/2005** à **18:54**

[quote="jeeecy":vp7dydo4]c'est absurde mais c'est comme cela[/quote:vp7dydo4]

Je ne suis pas d'accord, en cas de problème écologique l'Etat est plus souvent engagé que les entreprises, c'est pour cela que ça relève du droit public.`

Mais Je suis d'accord pour dire qu'on devrait pouvoir l'étudier en suivant une filière privée.

Et pour répondre à Sleepwalkeuse, il y a sûrement des journées d'orientation qui existent dans ta fac, genre journée des métiers, etc... En tout cas à Nancy il n'y a pas de bureau spécial droit pour l'orientation, on trouve un bureau de renseignement sur l'orientation en

général, mais c'est plus où moins fiable car les conseillés ne sont pas au fait de toutes les possibilités.

Par **Queen**, le **28/06/2005** à **00:43**

Tiens, je ne me suis jamais posé la question mais j'aurais bien vu le droit de l'environnement étudié dans le cadre d'un master de droit international (je parle tout à fait au hasard), **Wink.** Droit

maritime, des transports internationaux... et donc des traités qui l'encadrent. Non ? Image not found or type unknown

Sinon effectivement, au niveau M1 je pense que ça relèverait plutôt du droit public. Libre à toi de fouiller le net ensuite, certains M2 très spécialisés (propriété intellectuelle, droit du sport,

des médias...) sont accessibles après une maîtrise plus classique. Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **28/06/2005** à **00:53**

le droit de l'environnement est un droit super important pour les juristes en entreprise...

avec toutes les règles à respecter, mieux vaut avoir étudié cela avant...

Par **Vincent**, le **28/06/2005** à **23:44**

Il faut bien donner du grain à moudre aux publicistes...

Par **Olivier**, le **29/06/2005** à **05:02**

le droit de l'environnement à Nancy n'est pas accessibles aux maîtrises droit notarial mais bien uniquement aux publicistes (ou alors étant donné qu'il est 5h du mat ma mémoire est **Wink.**

considérablement embrouillée, mais je maintiens tout de même !!) Image not found or type unknown

Par **sleepwalkeuse**, le **29/06/2005** à **12:59**

merci à tous d'avoir répondu

j'ai vu qu'il existait à limoges un dess de droit international et comparé de l'environnement qui

a l'air plutôt intéressant  
sinon apparemment je vais rester sur mon idée première c'est à dire me spécialiser dans le droit public  
maintenant si on veut faire avocate spécialisée dans le droit de l'environnement???  
Comment on fait???  
en fait je suis encore perdue!  
lol  
désolée!

Par **Yann**, le **29/06/2005** à **13:11**

Cursus "classique" d'avocat, c'est à dire concours après M1 ( quelqu'un sait si ça va changer avec la réforme?), école pendant deux ans (me semble-t-il) stage inclu. Et une fois que tu as le joli diplôme tu peux te spécialiser

Par **Queen**, le **29/06/2005** à **14:06**

[quote="Yann":2jqej4ev]Cursus "classique" d'avocat, c'est à dire concours après M1 ([b:2jqej4ev]quelqu'un sait si ça va changer avec la réforme?[b:2jqej4ev]), école pendant deux ans (me semble-t-il) stage inclu. Et une fois que tu as le joli diplôme tu peux te spécialiser[/quote:2jqej4ev]

:wink:

Non, ça ne changera pas et c'est bien heureux Image not found or type unknown. C'est d'ailleurs pour cela que les Maîtrises (comme diplôme national à part entière) continueront à être délivrées sur demande en sus du master, pour permettre aux étudiants qui le souhaitent de se présenter à certains concours qui requièrent un niveau bac + 4 (CRFPA, ENM, agrégation, concours communautaires par exemple.

Par contre, saurais-tu comment on fait pour se "spécialiser" une fois que l'on est avocat ? Il doit bien avoir une règle, je doute qu'on puisse ouvrir son cabinet et mentionner sur sa carte de visite "Avocat spécialisé en droit de la famille" ou "spécialiste du droit de l'environnement"

juste parce que ça nous plaît Image not found or type unknown. Ou plutôt si on pourrait le faire, mais avec le risque de ne pas être reconnu comme tel par la profession. Il faut avoir traité un certain nombre de

contentieux relevant de cette branche, non Image not found or type unknown

[quote="Vincent":2jqej4ev]Il faut bien donner du grain à moudre aux publicistes...[/quote:2jqej4ev]

:))

Image not found or type unknown

Par **anonym**, le **29/06/2005 à 16:13**

[quote:545rjrg7]Par contre, saurais-tu comment on fait pour se "spécialiser" une fois que l'on est avocat ? Il doit bien avoir une règle, je doute qu'on puisse ouvrir son cabinet et mentionner sur sa carte de visite "Avocat spécialisé en droit de la famille" ou "spécialiste du droit de l'environnement" juste parce que ça nous plaît . [/quote:545rjrg7]

effectivement, il me semble qu'il y a certaines modalités pour pouvoir afficher une ou plusieurs spécialités.

en fait il faut d'abord être avocat, et avoir exercé 2 ans dans ladite spécialité il me semble, et passer une sorte d'examen.

les types de spécialités sont limités (à 11 je crois) = par exemple je crois qu'on ne dit pas "droit de la famille" mais cabinet spécialisé en "droit des personnes".

grosso modo c'est ça.

Par **anonym**, le **30/06/2005 à 10:11**

:?

rectification: ce n'est pas 2 ans mais 4.  mieux vaut être prévoyant.

il existe en outre certaines dispenses, pour les docteurs en droit ayant publié un certain nombre de travaux.

Par **sleepwalkeuse**, le **04/07/2005 à 10:38**

merci pour vos réponses.

encore une question si on se spécialise en droit public on peut faire un trait sur le concours d'avocat?? Ou si on continue à bosser le droit privé à coté on a une chance??

Parce que de mon côté j'aime les deux et j'ai à peu près les memes notes dans les deux.

Maintenant si je veux devenir avocate spécialisée dans le droit de l'environnement n'est-il pas conseillé tout de meme d'avoir un DESS de droit de l'environnement?? ça peut etre un plus non?? Je ne sais plus... Voilà. Sinon certaines personnes m'ont dit que ce que tu choisis en licence n'est pas très important que tu peux toujours changer d'avis en master 1 et que donc c'est surtout dans le choix en master 1 qu'il ne faut pas se tromper, est ce que c'est vrai??

Par **Yann**, le **04/07/2005 à 10:46**

C'est tout à fait vrai. Le choix vraiment décisif c'est en master qu'il se fait. Mais bon les matières de licences ont aussi un rôle non négligeable, il peut te manquer des bases dans certaines matières si tu ne les as pas pris en licence.  
Pour ce qui est d'être avocat, rassure toi, l'examen d'entrée est ouvert à toutes les maîtrises.

Par **sleepwalkeuse**, le **04/07/2005** à **12:16**

oki merci beaucoup!